



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française

NOTE INDICATIVE DE CADRAGE

**Concours de recrutement externe du cadre d'emplois maîtrise (catégorie B)
aux grades de « technicien », « major » et « chef de service de classe normale »**

COMPOSITION ÉCRITE SUR UN SUJET D'ORDRE GÉNÉRAL

La présente note de cadrage ne constitue pas un texte réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir, mais un document indicatif destiné à éclairer les candidats dans leur préparation, les membres du jury, les concepteurs, les correcteurs et les formateurs en préparation aux concours.

I - INTITULÉ RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉPREUVE

Arrêté n° 408/DIPAC du 04 avril 2013, modifié

Concours externe

Une **composition écrite** sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes économiques, sociaux et culturels du monde contemporain permettant d'apprécier la culture et les connaissances générales des candidats.

Durée : trois heures

Coefficient : 2

Le choix de la spécialité et de la voie est définitif à la clôture des inscriptions.

Attention : toute absence du candidat à l'épreuve entraîne son élimination du concours, sauf force majeure dûment justifiée.

II – CADRE GÉNÉRAL DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Arrêté HC 1117 DIPAC du 12 juillet 2012, modifié

Arrêté n° 408/DIPAC du 04 avril 2013, modifié

Arrêté n°HC 20 DIRAJ/BAJC/bt du 10 janvier 2025

Le candidat n'est autorisé à utiliser aucun document pendant l'épreuve autre que ceux fournis par le CGF.

I. Nature et fonction de l'épreuve

A) Une épreuve de composition ...

S'agissant d'une épreuve de composition, elle est destinée, comme le précise l'intitulé, à évaluer, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leur aptitude au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation.

1/3

L'épreuve de composition relève en effet d'un exercice de dissertation et requiert du candidat :

- qu'il sache mettre en discussion (problématiser, mettre en perspective...) une question d'ordre général et organiser une démonstration (un raisonnement, des arguments) ;
- qu'il ait une maîtrise de la langue écrite qui lui permette de rédiger un texte long sans avoir la possibilité de s'appuyer – contrairement à l'exercice de type note de synthèse – sur des documents à disposition.

B) ... sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes économiques, sociaux et culturels du monde contemporain

1) un sujet d'ordre général par opposition à un sujet d'ordre technique

Cet intitulé, comme l'absence de programme réglementaire, indique qu'il s'agit d'une épreuve dont le champ excède celui des connaissances propres à une spécialité ou à un domaine.

Le sujet est commun à l'ensemble des spécialités du concours. Il s'agit d'une épreuve de culture générale appliquée aux problèmes économiques, sociaux et culturels du monde contemporain.

En ce sens, il n'est pas attendu du candidat qu'il traite le sujet en spécialiste d'une discipline. L'épreuve vise à mesurer plus largement l'intérêt que le candidat porte aux problématiques citées.

L'épreuve requiert du candidat qu'il sache identifier les questions posées par le sujet (du point de vue de son actualité, des enjeux économiques, sociaux, politiques ou culturels, *etc.* qu'il soulève) et qu'il soit capable de construire à leur propos, une réflexion argumentée, en mobilisant des connaissances relevant d'une variété de champs.

L'intitulé du sujet peut adopter des formes variées : il peut s'agir d'un simple thème, de l'énoncé d'une thèse, d'une problématique. Il peut être proposé sous la forme d'une citation. Celle-ci peut être accompagnée d'interrogations du type : « Qu'en pensez-vous ? », « Quelles réflexions cette phrase vous inspire-t-elle ? » ...

Les sujets comprenant de telles interrogations ne doivent pas conduire les candidats à se tromper d'exercice : l'emploi du « je » est toujours proscrit et le candidat doit systématiquement organiser une démonstration. Les prises de positions personnelles (de type : « Moi je dis que », ...) sont évidemment à proscrire.

La mise en avant d'un savoir sans organisation logique, ni argumentaire ne correspond pas aux attendus de l'épreuve.

2) un champ délimité et centré sur les problèmes économiques, sociaux et culturels du monde contemporain

Ce libellé ne constitue pas un programme, mais il donne quelques indications sur les thèmes sur lesquels peuvent porter les sujets : il s'agit au sens large, de problèmes de société. Si le champ des connaissances requises est large, le sujet n'est généralement ni technique - il relèverait alors d'autres épreuves, droit public, finances, économie, par exemple - ni littéraire ou philosophique.

Par cette épreuve, on cherche en effet généralement à mesurer chez le candidat l'intérêt qu'il porte aux problèmes de son temps, sa capacité à comprendre l'environnement dans lequel il vit – citoyen, consommateur, habitant d'une commune, fonctionnaire ou futur fonctionnaire..., ainsi que sa capacité à s'exprimer clairement et à organiser ses réflexions, avec le recul nécessaire.

On ne requiert pas du candidat qu'il apporte une réponse définitive (ni exhaustive) à la question ou aux questions posées par le sujet, mais qu'il sache mobiliser des connaissances pour proposer des réponses organisées et argumentées à ces questions. Le candidat peut légitimement utiliser des exemples (faits historiques, éléments tirés de l'actualité, ...), à condition de les mobiliser pour étayer ses propos : une accumulation d'exemples ne saurait tenir lieu de réflexion.

II. LA FORME DE L'ÉPREUVE

A) La forme du sujet

L'énoncé du sujet repose sur une phrase ou une citation courte. Aucun document n'est fourni.

B) La forme de la composition

La composition se rattache à la famille des épreuves de dissertation.

Aussi, elle comprend une introduction comportant une entrée en matière, une contextualisation du sujet, une problématique et une annonce de plan.

Le développement compte nécessairement plusieurs parties.

Le plan peut être matérialisé par une numérotation des parties voire des sous-parties dans l'annonce de plan, un titrage et une numérotation des titres des parties et des sous parties dans le développement. Le candidat veillera en outre à une utilisation cohérente des sauts et retraits de lignes.

La composition comporte une conclusion.

La composition doit être intégralement rédigée (pas de style télégraphique, "prise de notes") : l'exigence (orthographe, syntaxe) est la même qu'en dissertation de culture générale.

La qualité du style joue un rôle déterminant dans l'évaluation de la composition par les correcteurs.

III. Le barème de correction

La copie est évaluée sur le fond et la forme, les correcteurs appréciant la capacité du candidat à produire une note à la fois pertinente, claire, cohérente et bien structurée. La grille de notation est arrêtée par les membres du jury.